

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 15/02/00
N° DE DEPOT : 3004
R.C.S. LYON : 349 900 480
N° DE GESTION: 89 B 01097

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société-----
PACAUD ET ASSOCIES SA

**39 RUE FELIX JACQUIER
69006 LYON**

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Une pièce

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

**DIRIGEANTS/ORGANES DE CONTROLE
Délibération/Acte**

PACAUD ET ASSOCIES S.A.

Société Anonyme au capital de 287 000 Francs
Siège social : 69006 LYON
39, rue Félix Jacquier

R.C.S. : LYON B 349 900 480

CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 12 JANVIER 2000

Le 12 Janvier 2000, à 15 heures, les administrateurs de la société se sont réunis en conseil, au siège social.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur Paul PACAUD
- Monsieur Paul DALON
- Monsieur Pierre-Henri PACAUD
- Monsieur Jean-François PIN

Quatre administrateurs, sur les quatre en exercice, sont présents, le conseil peut donc valablement délibérer, conformément à la loi.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Nomination d'un Directeur Général

Monsieur le Président expose au conseil qu'il conviendrait de nommer un Directeur Général en la personne de Monsieur Pierre-Henri PACAUD.

Diverses questions et explications sont échangées.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION - NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'administration, après avoir entendu les explications de son Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, et ce à compter du 1er Janvier 2000 :

- Monsieur Pierre-Henri PACAUD
- 
- 
- 

Monsieur Pierre-Henri PACAUD exercera ses fonctions pendant toute la durée de son mandat d'administrateur. Toutefois, en cas de décès, de révocation ou de démission de Monsieur Paul PACAUD avant l'expiration de son mandat, les fonctions et les attributions de celui-ci continueraient, sauf décision contraire du conseil, jusqu'à nomination du nouveau Président.

La délégation qui, le cas échéant, serait temporairement consentie à un administrateur, en cas de décès ou d'empêchement du Président, n'emporterait pas cessation des fonctions du directeur général. La direction générale serait alors assumée par l'administrateur remplaçant provisoirement le Président et par le Directeur Général agissant dans la limite de leurs pouvoirs respectifs.

Monsieur Pierre-Henri PACAUD déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et remercie le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner.

Le conseil d'administration est donc dorénavant composé de:

- Mr Paul PACAUD : Président du conseil d'administration
- Mr Pierre-Henri PACAUD : Directeur Général
- Mr Paul DALON : Administrateur
- Mr Jean-François PIN : Administrateur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil d'administration, avec l'accord du Président, confère au Directeur Général les mêmes pouvoirs que ceux donnés au Président, notamment sur le plan administratif de la société.

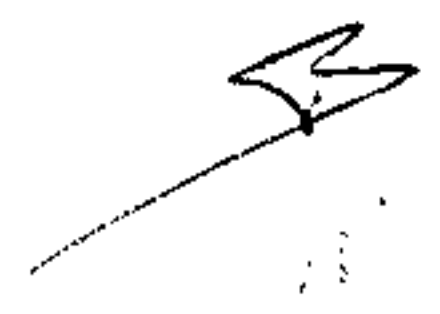
Les pouvoirs ayant été conférés à Monsieur Paul PACAUD, Président du conseil d'administration, seront exercés par Monsieur Pierre-Henri PACAUD, agissant ensemble ou séparément avec le Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - REMUNERATION DU DIRECTEUR GENERAL

Le conseil décide que la rémunération du Directeur Général sera fixée lors d'une délibération ultérieure.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



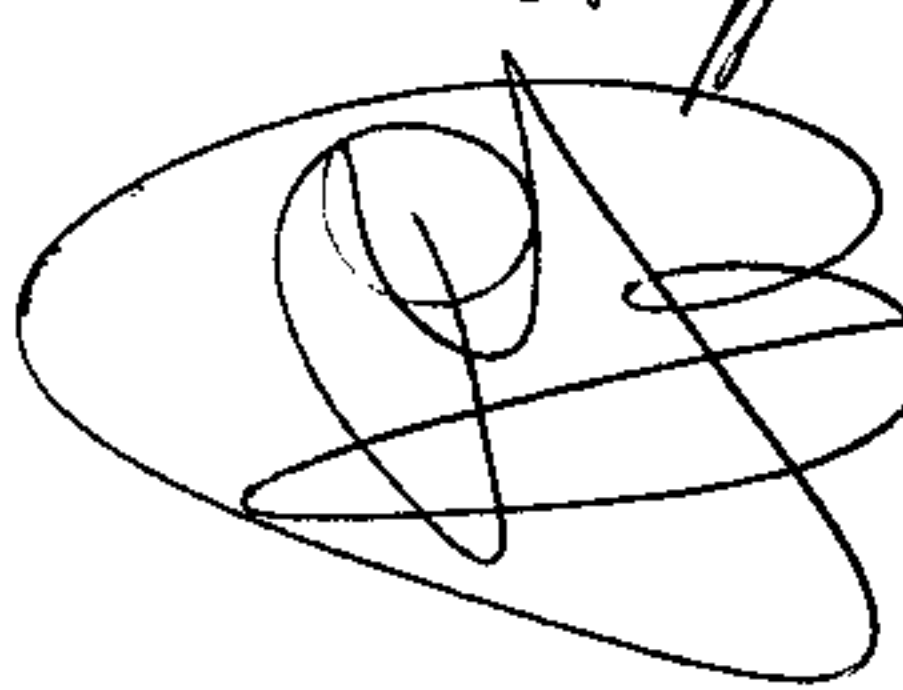
QUATRIEME RESOLUTION - POUVOIRS

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un administrateur.

Lu et approuvé

Lu et approuvé
